

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Conseil d'établissement

(Adopté le 16 septembre 2024)



INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

En vertu des articles 82 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le rapport annuel (RA) du conseil d'établissement dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités.

Conformément à l'article 457.6 de la LIP, le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le RA d'un conseil d'établissement ainsi que la forme de ce rapport. Les établissements visés doivent utiliser le présent gabarit.

En vertu de l'article 82 de la LIP, le conseil d'établissement transmet une copie de son RA au centre de services scolaire.

Présentation à la population

Conformément à l'article 83 de la LIP, le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que sert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité. Il est suggéré de déposer le rapport annuel sur la page Web de l'établissement.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE du conseil d'établissement

« En tant que présidente du conseil d'établissement (CÉ) de l'École C.-E. Pouliot et au nom de tous les membres du conseil, il me fait plaisir de présenter le rapport annuel du CÉ pour l'année 2023-24. Ce rapport donne une vue générale des sujets abordés et des décisions prises lors des séances du CÉ ainsi qu'une appréciation des impacts positifs qu'a eu le CÉ sur divers aspects de la vie scolaire en 2023-2024.

Je tiens à remercier tous les membres du CÉ (parents, membres du personnel et de la communauté) et la direction pour le climat de respect et de confiance qui règne durant les séances du conseil et pour cette volonté commune que nous partageons de toujours placer le bien-être des élèves et leur réussite éducative au cœur de nos échanges et décisions.

Bonne lecture! »

Nathalie Dubé, présidente du conseil d'établissement

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement	5
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement.....	5
2. Bilan des activités du conseil d'établissement	5
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	5
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	6
2.3 Résultats obtenus.....	8

1. Présentation du conseil d'établissement

Le conseil d'établissement de l'école C.-E.-Pouliot est composé de 15 membres, soient six parents, six membres du personnel, deux élèves et un membre de la communauté.

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

PARENTS			
BRIAND, Marie-Ève (2ème année, poste de 2 an)	<input type="checkbox"/>	DUBÉ, Nathalie (1ère année, poste de 2 ans)	<input type="checkbox"/>
DUFORT, Chantal (2ème année, poste de 2 an)	<input type="checkbox"/>	COULOMBE, Isabelle (1ère année, poste de 2 ans)	<input type="checkbox"/>
GAGNON, Karina (2ème année, poste de 2 an)	<input type="checkbox"/>	RIOBÉ, Céline (1ère année, poste de 2 ans)	<input type="checkbox"/>
MEMBRES DU PERSONNEL (Mandat d'un an)			
BOUDREAU, Lorianne	<input type="checkbox"/>	MEUNIER, Philippe	<input type="checkbox"/>
COLL, Joannie	<input type="checkbox"/>	SERGERIE, Suzie	<input type="checkbox"/>
DUBOIS, Évelyne	<input type="checkbox"/>	TAPP, Faye	<input type="checkbox"/>
ÉLÈVES (Mandat d'un an)			
CÔTÉ-TAYLOR, Kalynna	<input type="checkbox"/>	TALBOT, Anne	<input type="checkbox"/>
COMMUNAUTÉ (Mandat d'un an)			
DUPOUIS, Jean-Yves	<input type="checkbox"/>		

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
18 octobre 2023	Séance ordinaire
29 novembre 2023	Séance ordinaire
24 janvier 2024	Séance ordinaire
20 mars 2024	Séance ordinaire
1 ^{er} mai 2024	Séance ordinaire
12 juin 2024	Séance ordinaire
26 juin 2024	Séance extraordinaire
17 septembre 2024	Séance extraordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Ce tableau indique les activités réalisées et les décisions prises en application de la LIP, principalement celles liées aux pouvoirs généraux attribués à un conseil d'établissement ainsi que celles liées aux services éducatifs, aux services extrascolaires et aux ressources matérielles et financières.

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)
Pouvoirs généraux		
Adoption du projet éducatif ¹	20 mars 2024	Adopté.
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	24 janvier 2024	Adopté.
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	12 juin 2024	Consultation effectuée auprès des élèves, parents et membres du personnel, approuvées.
Approbation des contributions financières exigées	29 novembre 2023 12 juin 2024	Approuvées.
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	12 juin 2024	Approuvés.
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	12 juin 2024	Approuvée.
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)	Selon les besoins	Consultation effectuée.
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	Pas en 23-24	
Consultation sur les critères de sélection de la direction	12 juin 2024	

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	Tout au long de l'année	Actualisation via courriel, médias sociaux, Mozaïk, etc.	
Transmission de documents à l'intention des parents	Tout au long de l'année	Actualisation via courriel, médias sociaux, Mozaïk, etc.	
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	Tout au long de l'année	Approuvées.	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	12 juin 2024	Consultation effectuée.	
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	29 novembre 2023	Approuvées.	
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	29 novembre 2023	Approuvées.	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	Tout au long de l'année	Approuvées (retour graduel des activités étudiantes).	
Consultation des parents	Tout au long de l'année	Consultation effectuée.	
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	20 mars 2024	Consultation web	
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	Tout au long de l'année	Consultation effectuée.	

Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	Tout au long de l'année.	Approuvée lorsque requis.	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	Tout au long de l'année.	Actualisation.	
Adoption du budget annuel de l'établissement	26 juin 2024	Adopté.	

2.3 Résultats obtenus

Le conseil d'établissement de l'école C.-E.-Pouliot a eu l'occasion à maintes reprises d'exprimer son opinion sur des sujets importants et d'influencer les décisions et les projets. Voici quelques sujets sur lesquels le conseil d'établissement a eu des impacts significatifs :

- Le projet éducatif de l'école ;
- Secondaire en Spectacle ;
- Les voyages étudiants ;
- L'implication des parents dans la vie sportive et culturelle de l'école ;
- La culture collaborative à l'école ;
- Le développement des activités parascolaires.

Parmi les résultats obtenus au terme des activités réalisées et des décisions prises par le conseil d'établissement, voici des bons coups du conseil d'établissement :

- Mobilisation importante des parents siégeant au conseil ;
- Participation signifiante des parents lors d'événements ;
- Climat psychologiquement sécuritaire aux échanges lors des rencontres et discussions constructives ;
- Intérêt pour siéger au conseil d'établissement ;